

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

N° 2/2017

31 janvier 2017

Collusions dans les marchés publics: une priorité pour l’Autorité belge de la Concurrence

La politique de concurrence contribue à une saine concurrence entre les entreprises. Elle stimule l’esprit d’entreprise et la productivité afin de proposer une offre plus étendue de produits de bonne qualité à des prix raisonnables.

Les marchés publics sont particulièrement vulnérables aux cartels car beaucoup de marchés dans le domaine des marchés publics ont des caractéristiques qui rendent des accords plus faciles ou plus attrayants. Les soumissionnaires peuvent par exemple convenir à l’avance dans le plus grand secret qui va faire quelle offre, leur permettant de manipuler le résultat du processus de passation des marchés publics en leur faveur. Des ententes sur les prix, répartitions des marchés, des accords à propos de qui va remporter le marché à son tour, ne pas soumissionner, des accords concernant la qualité des produits ou services : ce sont tous des exemples d’ententes fréquentes qui peuvent limiter la concurrence dans les marchés publics.

En Belgique, environ 20.000 pouvoirs adjudicateurs soumettent chaque année des contrats pour environ 60 milliards d’euros, soit de l’ordre de 15% du produit intérieur brut. Il n’est donc pas surprenant que les pouvoirs publics soient une cible de rêve pour les cartels!

Avec le guide ‘Collusion dans les marchés publics’ l’ABC veut faire mieux prendre conscience aux acheteurs dans le secteur public des dangers et du coût élevé de ce comportement de cartel interdit.

Les acheteurs reçoivent des conseils sur la façon de rechercher les comportements suspects et d’identifier les accords anticoncurrentiels potentiels et ce qu’ils peuvent faire s’ils soupçonnent être victimes d’ententes illégales.

L’ABC propose des mesures pratiques que les pouvoirs adjudicateurs peuvent prendre pour assurer une concurrence optimale et éviter les arrangements entre leurs fournisseurs.

Avec ce guide et la proposition de formations pour les acheteurs, ainsi que par une bonne coopération avec les pouvoirs adjudicateurs, l'ABC veut apporter une contribution active à la protection de la concurrence dans l'attribution des marchés publics. Les contrevenants sont par la présente prévenus, car les amendes et les sanctions pénales peuvent être importantes !

Ce guide est disponible en version électronique sur le site web de l'ABC (www.concurrence.be).

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à prendre contact avec :

Prof. em. dr. Jacques Steenbergen

Président

Tel. +32 (2) 277 73 74

Courriel : jacques.steenbergen@bma-abc.be

Site internet : www.concurrence.be

PRESSE

L'Autorité belge de la Concurrence (ABC) est une autorité administrative indépendante qui contribue à la définition et à la mise en œuvre d'une politique de concurrence en Belgique. Concrètement, l'ABC poursuit les pratiques anticoncurrentielles, telles que les cartels et les abus de position dominante, et contrôle les principales opérations de concentration et de fusion. L'ABC coopère avec les autorités de concurrence des États membres de l'Union européenne et la Commission européenne à l'intérieur du réseau européen de la concurrence (REC).